

 dossier de **presse**

Journée académique des établissements en démarche de développement durable (E3D)

académie
Clermont-Ferrand



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



4 juin 2014

Crdp - Canopé Clermont-Ferrand



Programme de la première journée académique de labellisation des établissements en démarche développement durable (E3D)

4 juin 2014 de 9h à 16h – Canopé -CRDP de Clermont-Ferrand (Rue d'Amboise)

8h30 *Accueil - café*

9h

Introduction : **Marie-Danièle Campion**, recteur de l'académie

« **Stratégie académique de développement durable** »

Interventions des **présidents des collectivités**

Tables rondes : témoignages des équipes - échanges autour des expériences et des pratiques

9h45 à 10h25

E3D : une démarche au service de projets

Collèges Saint-Régis Saint-Michel du Puy-en-Velay, Louis Pergaud de Dompierre-sur-Besbre, Les Célestins de Vichy ; lycées Léonard de Vinci de Monistrol-sur-Loire, Amédée Gasquet de Clermont-Ferrand

10h25 à 11h05

E3D : une démarche ouverte aux partenariats

Collèges Charles Péguy de Moulins, Émile Guillaumin de Moulins et Louis Pasteur de Chaudes Aigues ; lycées Albert Londres de Cusset, de Haute Auvergne de Saint-Flour et Germaine Tillion de Thiers

11h05 à 11h45

E3D : une inscription de la démarche dans la gouvernance des établissements

Collèges du Lignon du Chambon-sur-Lignon, Jules Verne du Mayet-de-Montagne ; lycées Sidoine Apollinaire de Clermont-Ferrand et Marie Curie de Clermont-Ferrand

12h - 12h30

Remise des diplômes et des trophées - photo de groupe

12h30 à 14h

Visite libre des stands des établissements présentant leur démarche

Buffet sur place

14h à 14h45

Quel accompagnement proposé aux E3D par l'académie et les partenaires ?

EDDACLER (groupe des animateurs formateurs EDD académie de Clermont), conseil régional d'Auvergne, conseils généraux, EDF, parc Livradois Forez

14h45 – 15h30

La mise en œuvre du développement durable dans les entreprises auvergnates, impacts sur les métiers et les formations, exemples sur les métiers de l'eau et de la construction

- le DD dans une entreprise, sa déclinaison, les freins rencontrés
- « L'action des chambres consulaires, leur vision de la situation en Auvergne » témoignages de Bénédicte Tarnaud - Friot, conseiller environnement/sécurité, Service industrie et développement durable, CCI
- « Les impacts sur les métiers de l'eau et les formations » par Nathalie Cafferini, chef des travaux du lycée des métiers de l'eau de Mauriac
- « La filière de la construction : impact formation et métiers » par Pierre Solé, chef de travaux du lycée Pierre Joël Bonté de Riom

15h30 à 16h

Clôture de la journée

L'Éducation au développement durable, éléments de définition

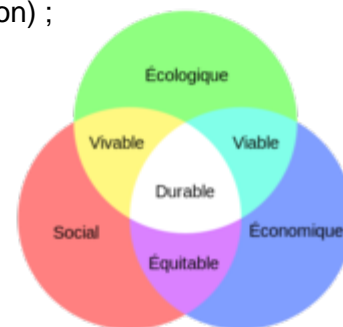
Qu'est-ce que le développement durable ?

Le développement durable est défini comme le développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins (*rapport Brundtland, 1987*). Le développement durable a pour objet d'aboutir à un développement dont on dit souvent qu'il repose sur « trois piliers » :

- économiquement viable (satisfaction des besoins d'une génération) ;
- socialement équitable (solidarité entre les sociétés) ;
- écologiquement reproductible.

Ce concept conduit à prendre en compte trois perspectives :

- la dimension spatiale et temporelle ;
- l'analyse scientifique ;
- la citoyenneté.



L'Éducation au développement durable (EDD) permet à chacun d'acquérir les connaissances, les compétences, les attitudes et les valeurs nécessaires pour bâtir un avenir durable.

Elle implique l'adoption de **méthodes pédagogiques participatives** visant à motiver et autonomiser les apprenants, pour qu'ils **acquièrent les moyens de faire des choix** en menant des raisonnements intégrant les questions complexes du développement durable qui leur permettront de prendre des décisions, d'agir de manière lucide et responsable, tant dans leur vie personnelle que dans la sphère publique, bref de devenir des acteurs du développement durable.

Elle ambitionne de donner à chacun les moyens de faire des choix pour son avenir et celui de la société à laquelle il appartient.

La place de l'éducation au développement durable et son importance au sein de l'école d'aujourd'hui ont été réaffirmées au sein de **la loi pour la refondation de l'école** :

« Face aux défis environnementaux du XXI^e siècle, il est indispensable de fournir aux élèves une éducation à l'environnement sur l'ensemble de leur cursus scolaire. Cette éducation doit, d'une part, viser à nourrir la réflexion des élèves sur les grands enjeux environnementaux comme la qualité de l'air, les changements climatiques, la gestion des ressources et de l'énergie ou la préservation de la biodiversité. Elle doit aussi, d'autre part, sensibiliser aux comportements écoresponsables et aux savoir-faire qui permettront de préserver notre planète en faisant évoluer notre manière de vivre et de consommer. Cette éducation, de nature pluridisciplinaire, ne se restreint pas à un enseignement magistral et peut inclure des expériences concrètes. »



Mais aussi par la **II^e conférence environnementale pour la transition écologique de septembre 2013** qui, par un des axes de sa feuille de route, fixe certains éléments pour les écoles et les établissements en démarche de développement durable et pour l'éducation au développement durable.

« Engager 10 000 projets d'écoles et d'établissements scolaires mettant en œuvre des démarches globales pour l'environnement et le développement durable. »

L'objectif est de tripler d'ici la fin de la législature le nombre d'écoles et d'établissements scolaires mettant en œuvre ces démarches.

« Intégrer dans l'ensemble des programmes de l'enseignement scolaire la prise en compte de l'environnement et du développement durable, conformément à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 9 juillet 2013. En donnant pour mission à l'éducation à l'environnement et au développement durable d'éveiller les enfants aux enjeux environnementaux et de sensibiliser à la nature et aux conséquences des activités humaines sur les ressources naturelles, cette loi renforce la démarche de généralisation de cette éducation (...) »

« Former les enseignants à l'intégration dans leur projet pédagogique de la prise en compte de l'environnement et du développement durable, au sein des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé). La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République donne à l'État les moyens de déployer, pour la formation initiale et continue des enseignants du primaire, du secondaire, et de l'enseignement supérieur, des actions de formation volontariste d'éducation à l'environnement et au développement durable. (...) »

Retours sur une histoire récente

L'éducation au développement durable a dix ans : elle a été définie initialement par la circulaire du 8 juillet 2004 qui généralisait l'éducation à l'environnement pour un développement durable et qui marquait ainsi la naissance d'un nouvel enseignement transversal.

En dix années, cette éducation s'est imposée au bénéfice de trois phases :

- La première phase, de 2004 à 2007, a permis de **poser les principes** de cette éducation transversale et de mobiliser les académies.
- La seconde phase, de 2007 à 2010, a été celle de **l'intégration des thèmes et des problématiques du développement durable dans les programmes** d'enseignement, de la création des comités académiques d'éducation au développement durable et de la promotion des démarches globales de développement durable des écoles, des collèges et des lycées (E3D). Des **plans académiques**, en lien avec les collectivités territoriales, de soutien à cette éducation ont été mis en place ainsi que les premiers partenariats.
- La troisième phase de généralisation de l'EDD a commencé en 2011. Celle-ci prolonge, en les approfondissant, les trois objectifs prioritaires de la phase précédente : pleine prise en compte des questions se rapportant au développement durable dans les programmes d'enseignement, multiplication des démarches globales dans les établissements et les écoles, formation des enseignants et des personnels impliqués dans cette éducation. La valorisation des démarches globales d'éducation au développement durable (E3D) est le point fort de cette troisième phase.



Un nouvel objectif central : la labellisation des « E3D »

Définition de la démarche E3D

D'après le référentiel de mise en œuvre et de labellisation

(NOR : MENE1320526N - note de service n° 2013-111 du 24-7-2013- MEN - DGESCO C EDD) :

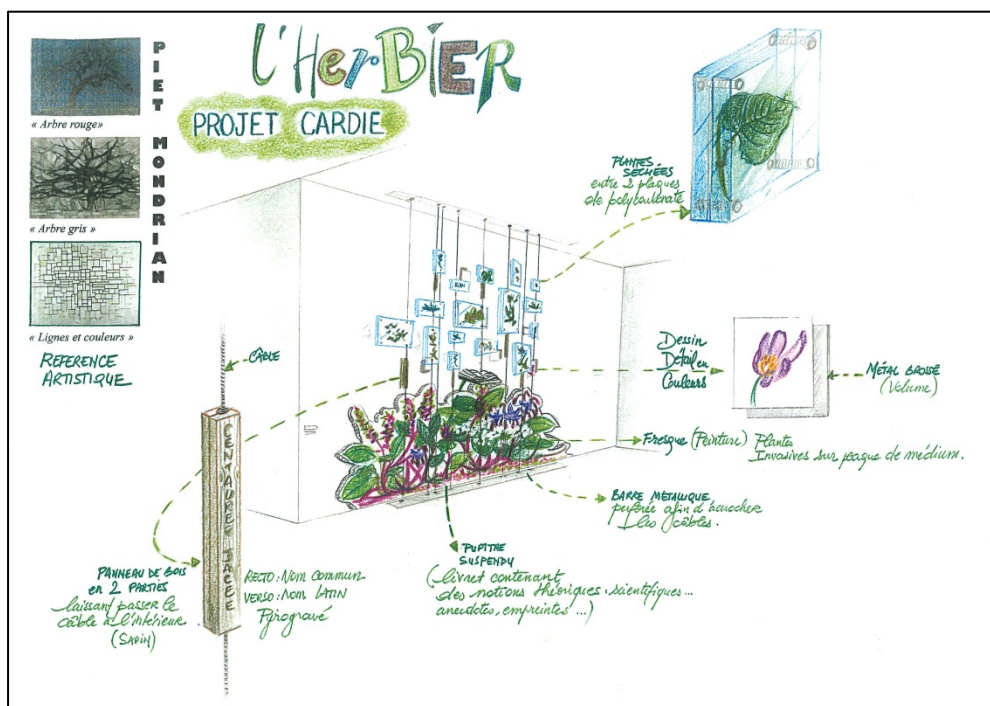
« Peut être considéré comme « E3D - École/Établissement en démarche de développement durable » tout établissement scolaire ou toute école engagés dans un projet de développement durable fondé sur la mise en œuvre d'un projet établissant une continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire tout en s'ouvrant sur l'extérieur par le partenariat »

Rappel du projet académique

L'académie de Clermont-Ferrand met en place une labellisation reconnaissant le statut « E3D » (établissement en démarche globale de développement durable) d'un établissement scolaire. Cette labellisation s'inscrit dans la troisième phase de généralisation de l'éducation au développement durable, définie par la circulaire publiée au BO n°41 du 10 novembre 2011 qui invite les établissements à construire des démarches globales de développement durable. Les objectifs et les modalités de la labellisation sont exposés dans le BO n°31 du 29 août 2013. Elle concerne, pour l'année en cours, uniquement les établissements du secondaire.

Au niveau académique, la labellisation permet de **recenser**, **d'accompagner** et de **valoriser** les équipes qui s'engagent et mettent l'EDD au cœur du fonctionnement même de leur établissement.

La « **Journée académique des E3D** » réunit les établissements labellisés. Les équipes éducatives sont invitées à présenter leurs actions et se verront remettre officiellement le label académique. L'après-midi sera consacrée aux actions de formations et d'accompagnement offertes aux établissements, ainsi qu'à une réflexion autour de la prise en compte du développement durable dans le monde professionnel et ses liens avec les filières de formation.



Réalisation d'un herbier géant collectif dans le projet « hors les murs » du lycée Germaine Tillion de Thiers





Accompagner les établissements candidats

18 établissements ont candidaté cette année afin d'obtenir le label « E3D ».

Allier

Collège Les Célestins de Vichy
 Collège Louis Pergaud de Dompierre/Besbre
 Collège Jules Verne du Mayet de Montagne
 Collège Charles Péguy de Moulins
 Collège Émile Guillaumin de Moulins
 Lycée Albert Londres de Cusset

Cantal

Collège Louis Pasteur de Chaudes-Aigues
 Lycée de Haute Auvergne de Saint-Flour
 Collège Pompidou de Murat

Haute-Loire

Collège du Lignon du Chambon-sur-Lignon
 Lycée Léonard de Vinci de Monistrol-sur-Loire
 Collège privé sous contrat
 Le Cévenol du Chambon-sur-Lignon
 Collège privé sous contrat Saint-Régis - Saint-Michel du Puy-en-Velay

Puy-de-Dôme

Lycée Amédée Gasquet de Clermont-Ferrand
 Lycée Marie Curie de Clermont-Ferrand
 Lycée Sidoine Apollinaire de Clermont-Ferrand
 Lycée Germaine Tillon de Thiers
 Collège - lycée privé sous contrat Fénélon de Clermont-Ferrand



Des sorties découverte de la biodiversité

Les actions « écocitoyennes » sont fortement représentées dans les actions entreprises. Parmi celles-ci, la plupart visent à une meilleure maîtrise de la consommation d'eau, à une consommation raisonnée des aliments ou du papier ou à une sensibilisation aux tris et au compostage. Par exemple, dans le domaine des économies d'énergie, cinq établissements (deux collèges et trois lycées) ont entrepris des actions concrètes.

Afin de satisfaire à la définition de la démarche E3D, il est nécessaire d'accompagner les établissements et de les aider à passer de l'action citoyenne ponctuelle à une démarche plus globale fondée sur la mise en œuvre d'un projet établissant une continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire tout en s'ouvrant sur l'extérieur par le partenariat.



Pour ce faire, différents accompagnements ont pu être proposés.

Distinguer la démarche Agenda 21 de la démarche E3D

Dès la première circulaire relative à l'EDD (2004) il était précisé que « *Le développement durable participe au projet d'établissement* ». On a donc pu voir dès 2004/2005 un certain nombre d'actions visant à l'**écoresponsabilité** (renforcé par le Grenelle de l'environnement), le plus souvent porté par les agents et les gestionnaires.

En parallèle, certaines collectivités locales ont œuvré pour une **transposition de démarches issues du sommet de la Terre de Rio 1992**, déclinant notamment l'adage « penser global, agir local ».

Ainsi, sous l'impulsion de ces collectivités territoriales (conseils généraux pour les collèges, conseils régionaux pour les lycées), de nombreux établissements ont été encouragés à s'engager dans des démarches écocitoyennes visant à la mise en place de consommations ou d'actions responsables. **Cela a pu déboucher sur des actions souvent connectées avec le territoire. Mais pas forcément avec les programmes des disciplines enseignées ou avec l'intérieur, la vie de l'établissement.**

Les démarches d'Agenda 21, qui ont souvent débouché sur des actions remarquables menées par divers établissements, peuvent être de bons leviers pour initier des démarches d'E3D. Pour cela, les équipes éducatives intéressées se doivent de veiller à les connecter :

- aux programmes d'enseignement
- à la mobilisation de la vie scolaire et des élèves
- à la gestion de l'établissement
- à une formalisation dans le projet d'établissement
- à une ouverture sur territoire
- aux partenariats

Proposer un accompagnement par des formateurs académiques

Afin d'accompagner au mieux les établissements souhaitant obtenir la labellisation E3D, le groupe de formateurs académiques EDDACLER a été mobilisé pour les sensibiliser à des actions éco citoyennes (dont les économies d'énergie peuvent être constitutives). Les coordonnateurs académiques EDD sont à l'initiative d'un rapprochement avec les services du conseil régional.

À cette fin, une rencontre de travail a eu lieu entre les représentants de l'académie investis dans l'EDD et les services du conseil régional concernés le 20 mai 2014.

Dans une démarche de co-construction il s'agit ainsi d'identifier les points de convergence entre labellisation E3D et démarche d'Agenda 21.

Ce rapprochement pourra être décliné avec d'autres collectivités locales l'année prochaine dans le cadre de la deuxième année de labellisation E3D.



On retiendra de ce tour d'horizon rapide que, désormais, les enjeux éducatifs et les principes du développement durable sont inscrits dans les programmes d'enseignement de l'école primaire, du collège et du lycée général, technologique et professionnel, dans une continuité pédagogique qui permet aux élèves de s'approprier les connaissances et les compétences de futurs citoyens sous l'angle du développement durable, tout au long de leur scolarité.

Mais aussi que l'EDD se joue également principalement au niveau du projet d'école ou d'établissement dans le cadre d'une double mise en cohérence :

- d'une part entre les enseignements et les diverses formes de projets pédagogiques ;
- d'autre part entre les activités conduites dans l'école ou l'établissement et les territoires proches où l'on puisera des exemples ou des études de cas et où l'on mettra en œuvre les partenariats possibles.

Textes de référence

- [Démarche globale de développement durable dans les écoles et les établissements scolaires \(E3D\) - Référentiel de mise en œuvre et de labellisation](#)
Note de service n° 2013-111 du 24 juillet 2013
- [Troisième phase de généralisation de l'éducation au développement durable](#)
Circulaire n° 2011-186 du 24 octobre 2011
- [Instructions pédagogiques - éducation au développement et à la solidarité internationale](#)
Note de service n° 2008-077 du 5 juin 2008
- [Seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable \(EDD\)](#)
Circulaire n°2007-077 du 29 mars 2007
- [Généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable - rentrée 2004](#)
Circulaire n° 2004-110 du 8 juillet 2004

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

La charte de l'environnement

La Charte de l'environnement de 2004 a une valeur constitutionnelle. Elle souligne la nécessité de "l'éducation et la formation à l'environnement" (article 8).

► [Consulter l'intégralité de la Charte](#)



En savoir plus

Le saviez-vous?

Le **développement durable** est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (Gro Harlem Brundtland, rapport de l'ONU *Notre avenir à tous*, 1987).

Sites à consulter



Académie de Clermont-Ferrand

[Éducation au développement durable](#)



Éduscol

La mise en œuvre de l'éducation au développement durable dans les écoles et les établissements

[Éducation au développement durable](#)



CRDP d'Amiens - Pôle national de compétences

Des contenus scientifiques validés et des ressources pédagogiques liés au thème du développement durable et à son enseignement.

[Pôle national de compétences](#)



Ministère de l'Écologie et du développement durable

www.ecologie.gouv.fr



Unesco

L'éducation pour le développement durable

[L'EDD sur le site de l'Unesco](#)

Document à consulter

[Stratégie nationale de développement durable](#)

27 juillet 2010

[Rapport du groupe de travail interministériel "Grenelle de l'environnement"](#)

29 janvier 2008

Contacts

Coordonnateurs EDD et risques majeurs

Florence Deneuvy,

IA IPR de Sciences de la vie et de la Terre

<mailto:florence.deneuvy1@ac-clermont.fr>

Nicolas Rocher,

IA IPR d'histoire géographie

<mailto:nicolas.rocher@ac-clermont.fr>





www.ac-clermont.fr



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

